

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 MARS 2022

Délibération n°2023-05

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 29

Date de convocation : 17 MARS 2023

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE		X Pouvoir à Ferré Paul		LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES		X Pouvoir à Bigot Agnès		LOTTE BERNARD		X	
	BIGOT AGNES	X			CONTASSOT PIERRE-OLIVIER		X	
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE	X			KOROSSEC JOCELYNE		X	
	DUPOIT GUY		X Pouvoir à Aublanc Jean-Claude		CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE		X	
	CAMILLERI JEAN-LUC	X			GOYON MARIE-ANGELIQUE		X	
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
	SAUVAGE CLAUDIE		X		ROZIER JOELLE		X	
	CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X
RABUEL CLAUDE		X		LAURENT MICHELE			X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN	X			BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE		X		RIBOLLET ROGER			X
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE		X Pouvoir à Lux JM		CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE		X		DOUCET-BON BRUNO	X		
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS.

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 et le compte de gestion 2022,

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos et cumulé avec le résultat antérieur doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Monsieur FERRE rappelle les résultats de clôture 2022 :

- Fonctionnement : excédent de 1 409 064,36€

Après délibération le Comité Syndical,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture 2021 de la façon suivante :

AFFECTATION ET REPORT AU BUDGET 2022

	Dépenses	Recettes
Report au 001 excédent de clôture investissements		401 445,59
Affectation au 1068 déficit ou excédent d'investissement cumulé		
Report au 002 excédent de fonctionnement cumulé		1 409 064,36

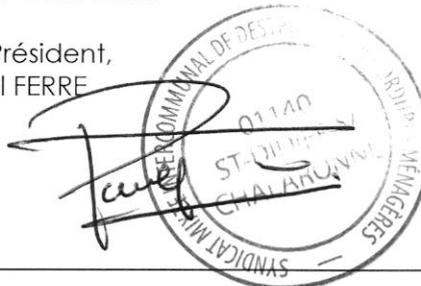
Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,
Le 17 mars 2022.

Le Président,
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le